

Formulaire 43 - DN

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Construction d'un immeuble de 3 logements avec panneaux solaires en toiture, de places vélos extérieures, des places de parc extérieures existantes, ainsi que d'aménagements extérieurs.
Commune	Paudex
Construction existante ?	Non
Parcelle	57
Maître de l'ouvrage	Kadenco SA - Sylvain Louis
Mandataire principal	Atelier Zéro2 SA - Rottura Stefano
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 73 - Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
Type construction	ECA_VI - Construction avec occupation importante
Dangers	Ruisseaulement



2. Danger - Ruissellement

2.1 Intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

Hauteur d'eau entre 0.1 et 0.25 en [m]

2.2 Résultats - Ruissellement

Résultat

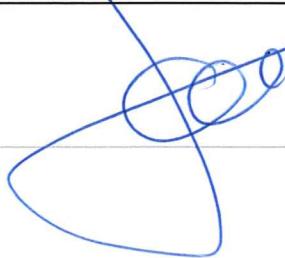
Le projet est exposé à l'aléa ruissellement.

L'ECA vous signale que le projet est exposé à l'aléa ruissellement selon la carte établie par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2018. Une attention particulière devra être portée aux ouvertures principales (portes, fenêtres, saut-de-loup), secondaires (conduites, gaines techniques), à l'enveloppe du bâtiment, à la conception des espaces intérieurs y compris les sous-sols (zone SUP selon SIA 416) ainsi que la conception des aménagements extérieurs qui ne devraient pas favoriser les risques de ruissellement pour la construction (récoltes des eaux, gardes d'eau, revêtements filtrants, pentes dans les bonnes directions / sens, surélévations d'éléments, etc.) Pour toutes questions concernant la protection contre l'aléa ruissellement l'ECA vous invite à consulter le site www.protection-dangers-naturels.ch

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

Lausanne, le 5.12.2025



**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

Lausanne, le 5.12.2025

